

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 22 mai 2013*

## **Projet de loi**

**de bouclement de la loi 8218 ouvrant un crédit d'investissement de 7 343 775 F pour la police nécessaire au projet POLICE2000 « Informatisation du journal et des rapports avec l'intégration des informations dans la base de données »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Bouclement**

Le bouclement de la loi n° 8218 du 17 novembre 2000 pour la réalisation d'une application informatique pour la police nommée « Police 2000 », se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté	7 343 775 F
Dépenses brutes réelles	6 777 455 F
Non dépensé	<u>566 320 F</u>

### **Art. 2      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Le contexte**

Au début des années 2000, le système informatique de la police était techniquement obsolète. Il ne répondait que de manière très partielle aux besoins de la police tant pour le suivi des affaires que le partage et la recherche d'informations. Les données étaient enregistrées dans plusieurs fichiers hétérogènes et n'intégraient pas les documents.

Une refonte de ce système était donc indispensable. La solution privilégiée était l'acquisition d'un logiciel du marché, avec de nombreuses fonctions disponibles en standard et un haut niveau de compatibilité au niveau cantonal, intercantonal et fédéral.

### **Objectifs et réalisations du projet Police 2000**

La solution retenue au terme d'un appel d'offre AIMP est un logiciel de la société Rola qui avait également été choisi par de nombreux autres cantons. Les différentes fonctions ont été mises en service par lots entre 2002 et 2010. L'intégration du logiciel dans le système d'information de l'Etat de Genève a nécessité la réalisation de nombreuses interfaces entre systèmes informatiques et la mise en place d'une infrastructure technique adéquate.

Les points suivants reprennent les différents objectifs énoncés par le PL, ainsi que les plus-values attendues et les résultats obtenus.

<b><i>Objectif</i></b>	<b><i>Plus-values attendues</i></b>
Centraliser l'information sur une base de données partagée accessible à tous les policiers	Suivre en temps réel les affaires de police Supprimer la saisie d'informations identiques (redondantes) Améliorer les résultats dans la gestion des renseignements

Auparavant, la police utilisait une main courante papier, soit un grand livre retraçant l'activité par poste.

Une base de données centralisée directement accessible par tous les collaborateurs de la police a été créée. L'application permet le suivi en temps réel des affaires de police par l'ensemble des intervenants. Le terme « affaire » désigne tout événement qui a donné lieu à une action de la police et non un délit. Les affaires incluent également, entre autres et à titre d'exemple, les interventions sans suite et les simples contraventions.

L'utilisation d'une base de données avec une technologie ouverte facilite l'alimentation d'autres systèmes ainsi que l'exploitation des données, pour effectuer des recherches performantes sur la base de critères de recherche construits par l'utilisateur. Cette ouverture a permis la constitution d'une base de données décisionnelle « DataPol », avec ses outils associés, pour l'exploitation des données Police 2000 à des fins analytiques.

Une interface avec le système d'aide à l'engagement (SAE) permet d'éviter la ressaisie d'informations, tout événement créé dans le SAE étant immédiatement transféré dans l'application Police 2000. D'autres passerelles créées avec l'office cantonal de la population (OCP), pour la saisie des personnes, et l'office cantonal des véhicules (OCV), pour la saisie des véhicules, permettent également à la fois d'assurer la fiabilité de l'information et d'éviter la double saisie.

<i><b>Objectif</b></i>	<i><b>Plus-values attendues</b></i>
Mettre à disposition des outils de recherche modernes et performants adaptables aux exigences « métiers »	Amélioration de la qualité des enquêtes de police Développer des analyses criminelles et opérationnelles

L'application Police 2000 inclut tous les outils de recherche d'une solution informatique récente. La base de données peut être interrogée par des outils métiers spécialisés. Il est possible de formuler des recherches, non seulement sur les données structurées, mais également sur le contenu textuel des documents.

<b>Objectif</b>	<b>Plus-values attendues</b>
Permettre l'intégration des applications et la transmission sécurisée des données avec nos principaux partenaires (Confédération) Concilier les exigences cantonales avec les impératifs de la Confédération	Réduire les efforts et les erreurs de mise à jour des données Diminuer les délais de transmission des données Transmettre immédiatement aux autres polices des informations résultant d'un événement important (recherches de personnes, etc.)

L'application informatique inclut les fonctionnalités requises pour échanger des données avec la Confédération dans un mode sécurisé. L'existence d'une association regroupant les cantons utilisateurs de l'application facilite la standardisation des nomenclatures métiers et des procédés et techniques entre les cantons et la Confédération, tout en offrant un potentiel de synergies au niveau de la gestion.

Les interfaces d'échange de données ont été mises en place avec les systèmes RIPOL (personnes et objets recherchés), MOFIS (registre des véhicules suisses), ISA (documents d'identités), MOTAUH (bulletins d'hôtels). De plus, un module permet une automatisation du transfert de données à l'Office fédéral des statistiques.

<b>Objectif</b>	<b>Plus-values attendues</b>
Récupérer, respectivement mettre à jour la base de données avec le contenu des rapports, ceci au niveau des services de police	Gagner du temps de travail

De nombreux documents, comme l'attestation de dépôt de plainte, peuvent être générés par l'application à partir de modèles et sont stockés dans la base de données. Ceci a favorisé la standardisation des formulaires et des procédures. Le contenu des documents enregistrés dans la base de données peut faire l'objet de recherches. La saisie des plaintes contre inconnu s'effectue au front, les données sont immédiatement accessibles.

Ce gain de temps de travail a permis de faire face à l'augmentation importante du nombre des affaires entre 2000 et 2010 dont l'évolution a été de 80 à 220 par jour.

<b><i>Objectif</i></b>	<b><i>Plus-values attendues</i></b>
Mettre à disposition un outil de contrôle de gestion pour les affaires et les documents Mettre à disposition des statistiques (extraction de la base de données partagée)	Améliorer la gestion du suivi des affaires et des documents y relatifs Mieux renseigner le citoyen sur l'état d'avancement de son cas Améliorer la cohérence des actions de police et la stratégie d'engagement des forces de police

Grâce à DataPol, qui exploite les données de Police 2000, des outils modernes, incluant des fonctions de géolocalisation, sont disponibles pour analyser les situations passées et présentes.

Le module de gestion administrative centralise les documents émis et reçus permettant ainsi un suivi complet. La police dispose ainsi d'une vue d'ensemble du traitement d'une affaire et ce en temps réel.

<b><i>Objectif</i></b>	<b><i>Plus-values attendues</i></b>
Simplifier et automatiser le traitement des rapports et autres documents de police Mettre à disposition une imagerie pour le Service d'identification judiciaire (SIJ) actuellement la Brigade de police technique et scientifique (BPTS)	Diminuer la charge de travail administratif de l'ensemble du personnel de la police Structurer les informations pour en améliorer la qualité Améliorer la gestion du stockage des photos Supprimer le développement classique des photos

Le journal informatisé a permis la suppression de certains rapports simples (rapport d'intervention pour cas bénins). Par ailleurs, Police 2000 intègre un outil permettant le montage de planche photos pour des besoins d'identification judiciaire.

<b>Objectif</b>	<b>Plus-values attendues</b>
Archiver sur un système électronique les dossiers de police	Eviter les déplacements des policiers depuis les postes pour consulter les dossiers Améliorer la gestion des dossiers (moins d'erreurs de classement) Gagner de la place (élimination à terme du stockage d'environ 100 000 dossiers)

Cet objectif n'est que partiellement atteint. Le relevé de données structurées sur une personne et une affaire est possible mais la problématique de la gestion du dossier papier reste ouverte et devra être revue dans le cadre de la circulation de l'information et des documents entre la police et le Ministère public.

<b>Objectif</b>	<b>Plus-values attendues</b>
Renouveler les équipements informatiques des postes de police et assurer la mise à niveau du réseau informatique	Homogénéiser le parc informatique de la police pour en faciliter la gestion Mettre en place un système de cryptage Augmenter la disponibilité du système / réseau

Pour assurer une disponibilité continue 24 heures sur 24 de l'application, une technologie assurant une redondance entre les serveurs a été mise en œuvre. Elle a permis une grande disponibilité du système depuis sa mise en service. De plus, une part significative du crédit d'investissement (780 000 F) a été consacrée à l'amélioration du réseau de la police, qui a été considérablement développé tant du point de vue de son débit que de sa sécurité.

La modernisation et la standardisation du parc informatique de la police a également été réalisée durant cette période. Grâce à cette standardisation, la gestion des PC a été facilitée en particulier par la possibilité d'installer des applications de manière automatique et contrôlée à distance. Ces réalisations concernant les postes de travail utilisateurs ne peuvent toutefois être mises au seul crédit du projet Police2000, qui a bénéficié de synergies avec d'autres projets.

## Aspects financiers

Le total des dépenses s'élève à 6 777 455 F, alors que le crédit d'investissement ouvert par la loi était de 7 343 775 F. Le projet est donc clos avec un solde positif de 566 320 F.

Il faut relever que les coûts du personnel interne ont été pris en compte à partir de 2008, en raison de l'introduction des normes IPSAS, alors qu'elles n'étaient pas incluses dans le chiffrage du crédit d'investissement. A périmètre identique, en excluant ces dépenses de personnel interne soit 259 889 F entre 2008 et 2010, le solde positif serait de 826 209 F.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des dépenses par principales catégories :

Nature	Sous-nature	Montant
Achats	Licences d'infrastructure	158 318 F
Achats	Matériel infrastructure	2 553 360 F
Achats	Applicatif métier	3 256 203 F
Personnel	Externes	567 763 F
Personnel	Internes (2008-2010)	259 889 F

## Le retour sur investissement

Les avantages apportés par le nouveau système sont principalement d'ordre qualitatif, en particulier une meilleure prise en compte des besoins, mais il a également permis de réaliser des économies significatives dans les coûts liés à la gestion de l'information.

Les économies escomptées par la loi 8218 étaient principalement les suivantes :

- la réduction des coûts d'exploitation pour la DGSI de 2 400 000 F à 1 040 000 F par an par rapport à l'ancien système, soit une économie de 1 360 000 F par an;
- une économie de 8 postes dans les services administratifs de la police, valorisée à 800 000 F par an, grâce à la suppression de saisies redondantes.

Les coûts d'exploitation effectifs de la DGSI sont de 400 000 F par an en moyenne pour les années 2010 et 2011. L'économie annuelle réalisée pour ces charges est donc d'environ 2 000 000 F. Les coûts d'exploitation du nouveau système se sont ainsi avérés nettement inférieurs à la prévision. Sur la base de ce seul facteur, sans même prendre en compte les autres économies

décrites ci-dessous qui sont plus difficilement quantifiables, un retour sur investissement positif est donc déjà obtenu après 4 années d'exploitation (une économie de 7 600 000 F est alors réalisée pour un investissement de 6 777 455 F).

L'effectif du Centre d'information et de documentation de la police (CID) est quant à lui resté stable, mais les gains de temps de travail obtenus grâce à l'introduction du nouveau système ont permis de faire face à l'augmentation importante du nombre des affaires entre 2000 et 2010 (voir page 6).

Une autre source d'économies est la possibilité de partage entre les cantons des coûts liés aux évolutions du système, par exemple dans le cas de changements légaux ou d'adaptations techniques requises par les évolutions du système informatique de la Confédération.

## **Conclusion**

Le projet Police 2000 a mis à disposition de la police un système informatique modernisé, qui facilite grandement le partage et la recherche d'informations par l'ensemble du personnel, d'une part, les échanges d'information avec la Confédération et les autres polices cantonales, d'autre part. Le système est construit sur une technologie pérenne et technologiquement ouverte, ce qui en facilite l'évolution et l'intégration avec d'autres systèmes informatiques. Les objectifs du projet ont pu être atteints avec une économie de moyens par rapport au crédit d'investissement fixé par la loi, tout en permettant une réduction importante des coûts d'exploitation du système pour la DGSI. Ses fonctions de partage et de traitement de l'information ont permis à la police de faire face, sans devoir créer en nombre élevé de nouveaux postes administratifs, à l'augmentation massive du volume des affaires de police.

Dix ans après l'introduction des premiers programmes, il convient toutefois de constater que l'interface utilisateur méritera d'être revue et que les besoins du métier évoluent pour pouvoir faire face aux évolutions législatives et aux attentes de la population en matière de sécurité.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe : préavis technique financier*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département de la sécurité.
- ♦ **Objet :**  
Projet de loi de boucllement de la loi No 8218 ouvrant un crédit d'investissement maximal de 7 343 775 F pour la réalisation d'une application informatique pour la police nommée "Police 2000".
- ♦ **Financement :**  
Pour un montant total voté de 7 343.775 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent 6 777 455 F. Un non-dépensé de 566 320 F est à constater.
- ♦ **Annexes au projet de loi :**  
Préavis technique financier.
- ♦ **Remarques :**

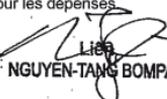
Ce projet de loi de boucllement n'est pas conforme aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (D 1 05) car le boucllement intervient après les 24 mois prescrit lorsque l'ouvrage a été remis ou à l'achèvement des travaux, ou après les 36 mois suivant le vote du crédit si celui-ci n'a pas été utilisé ou si le projet est abandonné.

En application des normes IPSAS, les coûts du personnel interne ont été pris en compte à partir de 2008 pour un montant de 259 889 F, alors qu'ils n'étaient pas inclus dans le chiffrage du crédit d'investissement. En excluant ces dépenses, le solde positif serait de 826 209 F.

Sous réserve des remarques précédentes, le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 03.05.2013

Signature de la direction financière départementale

  
LIAF  
NGUYEN-TANG BOMPAS

### 2. Approbation / Avis du département des finances

Cette loi entre dans le cadre de l'opération lancée fin 2011 - début 2012 du boucllement d'un grand nombre de lois et a été identifiée comme telle lors du boucllement des comptes 2012 (tome 3).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le 2 mai 2013

Visa du département des finances : Marc Gloria

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs.